

63 VICTORIA, A. 1900

1831.

souffert en même temps que des centaines d'autres personnes, et si l'on applique la condition de faire payer au Haut-Canada sa part afin qu'un règlement en soit fait il devra y retourner pour prendre des arrangements pour y mettre sa famille à l'abri. Le paiement de la somme de £57,412.10 ch. permettrait à ceux qui ont souffert de faire face à leurs engagements ou de prendre un arrangement avec leurs créanciers jusqu'à ce que la province n'ait plus d'embarras financiers. Comment l'on pourrait faire face aux déventures pour le paiement des pertes. Page 262

26 juillet,
Londres.

Peter Jones, chef sauvage et missionnaire, à Goderich. Fait rapport sur l'état des sauvages chrétiens du Haut-Canada. 306

Rend compte du nombre des sauvages qui reçoivent l'instruction religieuse des méthodistes. Une note dit: "Ce rapport ne comprend que ceux qui ont été baptisés et non ceux qui en outre assistent souvent aux instructions des missionnaires". 312

29 juillet,
Trésorerie.

Stewart à Hay. Transmet lettres et documents y contenus du receveur général du Haut-Canada au sujet du montant dépensé pour les réparations du palais du gouvernement afin d'avoir l'opinion de Goderich. 49

Sous pli. Dunn à Stewart. Les circonstances dans lesquelles l'on a fait des réparations à l'hôtel du gouvernement. Il est suggéré que l'on en transfère la dépense à 14 George III avant que le revenu ne soit finalement placé à la disposition de la législature. 50

Mudge à Dunn. Le coût des réparations à l'hôtel du gouvernement pourrait être transféré à 14 George III avant que le revenu ne soit finalement placé à la disposition de la législature, la Trésorerie devant être consultée à ce sujet. Comment on a d'abord payé les réparations. 52

29 juillet,
Port-Talbot.

Talbot à Goderich. Envoie copie de lettre à Colborne en réponse à une accusation que ses colons n'ont pas demandé des lettres patentes. Comment il a accepté les fonctions de surveiller l'établissement et les difficultés qu'il a éprouvées pendant quelques années. Le mauvais effet du système des honoraires. Lorsqu'il s'est établi, la partie qu'il a demandée, maintenant l'établissement Talbot, était si éloignée qu'il n'y avait aucun solliciteur; maintenant il y a peu de campagnes en Europe qui présentent une apparence plus animée. On ne lui a point donné l'aide d'un commis, et le soutien qu'il a été pour les émigrants dans le besoin a diminué ses propres ressources particulières. Espère que son exposé de la situation l'empêchera d'être censuré. 674

Sous pli. Talbot à Colborne. Il ne délivre point de lettres patentes pour les terres, il donne aux colons des certificats qu'ils ont droit à des titres, mais il ne peut les forcer à se rendre à York pour les compléter. Il publiera cependant une circulaire enjoignant aux colons d'obtenir leurs lettres patentes. La difficulté d'obtenir l'honoraire en numéraire, le commerce se faisant par échange, bien qu'une grande amélioration se soit produite. Mais les immigrants d'Europe ne possèdent point les deniers qu'il faut pour les honoraires, car ils dépensent leur argent pour leurs frais de traversée et de voyage à l'intérieur; s'il leur en reste ils en ont besoin pour s'acheter des provisions. On ne peut s'attendre que de nouveaux colons aient quelque excédent dont ils puissent disposer avant cinq ou six ans. Les résultats seront très pernicieux si l'on délivre des lettres patentes avant que les obligations d'établissement soient fidèlement remplies et que l'occupant ne soit devenu un colon réel. Ne recommanderait point de donner à aucun colon, même eût-il l'argent nécessaire pour payer les honoraires des lettres patentes avant qu'il ait demeuré cinq années sur sa terre. Il a été le premier à exiger les obligations d'établissement et sa conduite a été jugée tyrannique, maintenant les colons sont très reconnaissants. Si l'on fait des recherches l'on trouvera que des concessions ont été faites et des lettres patentes délivrées il y a 30 et 40 ans, sur lesquelles il n'a pas été payé d'honoraires, le nombre